



PAR COURRIEL SEULEMENT

Québec, le 17 juillet 2020



N/Réf. : 20-01-055

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

La présente accuse réception et donne suite à votre demande du 29 juin dernier visant à obtenir :

- 1) Copie de tout document, statistique ou donnée permettant de savoir, en date du 30 juin 2020, combien d'employés de la Régie ont été infectés par la COVID-19 depuis le début de la pandémie (28 février 2020). Le cas échéant, ventiler cette donnée par titre d'emploi pour les titres d'emploi qui ont 10 cas ou plus afin de préserver l'identité des personnes touchées;
- 2) Copie complète de chacune des études, analyses et recherches liées à la COVID-19 ou coronavirus que détient votre organisme en date du 30 juin 2020.

Nous vous informons, après étude de votre demande en regard de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1) que l'information suivante peut vous être communiquée.

Quant au point 1 de votre demande, un seul employé de la Régie a reçu un diagnostic positif à la COVID-19 en date du 30 juin 2020.

Quant au point 2, la Régie ne détient aucune étude, analyse ou recherche sur la COVID-19 ou le coronavirus.

Par ailleurs, nous tenons à vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements
personnels

Original signé

Marie-Christine Bergeron, avocate
Directrice des affaires juridiques

P.J.